

Carte de domiciliation bancaire

& Numéro Commerçant

✉ support@solutionpaiement.fr

📍 5, rue piétonne Rivière-Roche
97200 Fort de France

☎ 0596 72 57 33

🌐 www.solutionpaiement.fr

QU'EST-CE QU'UNE CARTE DE DOMICILIATION BANCAIRE MONÉTIQUE ?

Pour démarrer en toute sérénité avec votre terminal de paiement, une étape est essentielle : obtenir votre carte de domiciliation bancaire monétique.

Celle-ci, bien plus qu'une simple carte, est la clé qui relie vos transactions CB à votre compte bancaire grâce à son numéro commerçant unique.

Sans elle, c'est comme avoir une voiture sans carburant.

A QUI SE DESTINE-T-ELLE ?

Que vous soyez une start-up florissante, un auto-entrepreneur passionné, une association engagée ou un professionnel libéral, l'encaissement par carte bancaire est devenu un incontournable de notre époque.

Vous avez franchi le pas en ouvrant un compte bancaire pour votre activité, mais voilà...

Votre banque fait la fine bouche et refuse de vous délivrer cette précieuse carte de domiciliation bancaire. Pas de panique !

Avec Solution Paiement, oubliez les contraintes et les portes fermées. Peu importe votre statut ou la taille de votre entreprise.



COMMENT FAIRE POUR OBTENIR CE NUMÉRO COMMERÇANT ?

Vous devrez souscrire à l'une de nos offres commerciales, préparer vos pièces à fournir. Une fois votre dossier validé, nous le transmettons à l'autorité bancaire et préparons votre TPE.

48 à 72 heures plus tard nous finalisons le paramétrage de votre terminal. Nous vous livrons et vous expliquons le fonctionnement du TPE. Et voilà, votre terminal est prêt à encaisser !

QUELS SONT LES PRÉ-REQUIS ?

Pour bénéficier des avantages de notre service, assurez-vous de :

- Être un professionnel en activité.
- Être équipé d'un terminal de paiement.
- Disposer d'un compte en banque, que ce soit dans une institution traditionnelle ou une néo-banque.

Bonne nouvelle ! Notre offre s'étend au-delà de la Martinique. Que vous soyez en Guadeloupe ou en Guyane, nous sommes à vos côtés pour faciliter vos transactions.

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

Auto-entrepreneur / Société / Profession Libérale

- **Kbis** ou extrait de moins de 3 mois / copie de la carte professionnelle / attestation à jour émise par l'instance professionnelle du professionnel,
- **RIB / IBAN** de la société,
- **Pièce d'identité** du Gérant / du Professionnel
- **Justificatif de domiciliation** de l'entreprise.

(Exemple : Facture internet, attestation d'assurance, facture d'énergie.)

Association / Agriculteur, contactez-nous !